

Opération épervier

# SONT CE PETOUP Anciens ministres, anciens ministres, anciens Dg et trois Dg en poste attendus au Tcs

Anciens ministres, anciens P.4

Les écrivains émergents d'Afrique rendent hommage au roi Njoya

L'évènement qui valorise les grandes personnalités ayant marqué l'histoire de l'écriture africaine se tient du 6 au 8 février à l'Ouest

### nation

**ENQUÊTE** 

## Vaste réseau de monnayage de postes à la Camwater

Le Dg Gervais Bolenga, face à l'ampleur du scandale, vient de se débarrasser de son chef de service du personnel

Cédric Mbida

endredi dernier, le directeur général de la **Cameroon Water Utilities** Corporation (Camwater), Gervais Bolenga, a signé une décision remettant à son administration d'origine, son chef de service du personnel (Csp), Antoine Olivier Youmba. Une sorte de limogeage de première classe, au moment où un méga-scandale secoue la boîte. Animateur de jeunesse dans le civil, en poste depuis début 2018, ce titulaire d'un important Brevet du premier cycle du second degré (Bepc), ne disposant par ailleurs d'aucun cursus dans le second cycle, encore moins dans l'enseignement supérieur, était réputé pour être un proche parmi les proches du boss. Dans les milieux huppés de Douala, il aimait d'ailleurs à se présenter comme «le protégé», l'œil et l'oreille du patron. C'était l'un des hommes les plus puissants et les plus courtisés de l'entreprise publique. Ce coup de tonnerre intervient en effet à l'heure où une tempête de sable souffle au sein de la Camwater, avec des menaces sulfureuses de déballage à tous les étages. Né au lendemain des nominations du début de l'année, cet ouragan pourrait emporter des responsables jusqu'à des niveaux insoupçonnés, si l'on s'en tient à des échanges électroniques peu amènes entre canailles. Des messages authentiques ou presque, et que votre journal a pu se procurer. Lesquels font état de la frustration de certains



personnels qui, après avoir investi de fortes sommes d'argent, n'ont pas bénéficié des nominations attendues. Entre «l'argent [qui] vient d'être déposé» on ne sait chez qui, «2 noms sur 3» ou «2 noms sur 5» qui sont sortis, des réunions au 2è étage, «d'autres cas [qu'il fallait] satisfaire», des télescopages d'intérêts entre la direction régionale de Doualaagglomération (Drda) et le directeur des ressources humaines (Drh), «qui avait déjà mis ses gens aussi», des promesses de nouvelles propositions de nominations «avant la fin de l'année 2019» pour «faire venir» des postulants au siège, des «choses» qu'on promet «à l'avenir», tout le lexique des pratiques mafieuses y passe.

2 millions pour un poste. Dos

au mur, Antoine Olivier Youmba tente même quelques détails croustillants des tractations en vigueur : «Je peux pas faire autrement. Surtout pour ces postes-là. C'est pas cher, par rapport à certains autres. En plus, les postes que vous sollicitez là, il y aura des missions à faire tout le temps. Donc, ça va aller. En 3 ou 4 mois, ils auront récupéré leur argent.» Et, en plus, «de par [s]a position», il peut garantir que toutes les missions juteuses, promises et attachées aux postes convoités, «vont passer». Et d'évoquer «les profils, et aussi la pression qui vient d'ailleurs», pour justifier que certains aient du mal à être désintéressés.

Il s'agit manifestement d'une histoire de gros sous, certains, apprend-on, s'étant saigné en plein janvier, au sortir de fêtes

de fin d'année particulièrement ruineuses. Les montants versés vont de 500.000 à 2 millions de francs, en fonction des avantages (missions, indemnités, etc.) que confère le poste qu'exige celui qui paye pour être nommé, y compris le lieu de travail. Rien à voir avec la compétence, le profil de carrière ou l'expérience professionnelle. Quelques autres postulants ont vu leurs prétentions contrariées parce que ne correspondant pas au lieu d'affectation désiré – pour ne pas dire exigé. Une véritable pétaudière où, selon le nouvel organigramme, trônent désormais 4 conseillers techniques, 12 directeurs de services centraux et 2 directeurs extérieurs dans les agglomérations de Douala et Yaoundé.

## Promotions-canapé

este qu'après les nominations, beaucoup de lésés, inconsolables, se sont fait agressifs. Les promesses n'ayant pas été tenues, ils ont menacé de tout mettre sur la place publique. Le scandaleux processus de sélection et de nomination des responsables avait été grandement vicié avant la dernière session du conseil d'administration, piloté par un vaste réseau de monnayage des postes tenu de main de maître par Antoine Olivier Youmba, désormais appelé à faire valoir ses compétences au ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique. Également cité dans ce réseau, le patron des ressources humaines (Drh), Joseph Mboudou Koa, dont le nom revient régulièrement dans les échanges électroniques aigresdoux entre M. Youmba et d'obscurs intermédiaires. Autre phénomène élevé au rang de critères d'ascension sociale à



la Camwater, les promotionscanapé, devenues, selon des sources introduites, le sport

favori dans la maison. Ici, apprend-on, même les femmes mariées passent... De

nombreuses femelles, en quête de postes, de missions et autres avantages de service, n'ont ainsi pas hésité à emprunter ce raccourci pour assouvir leurs ambitions. Les noms des rabatteurs et des «bénéficiaires» se partagent sous cape. À la Camwater, les postes se brad(ai)ent au(x) plus offrant(s). À l'instar de ce chauffeur sans grade d'une direction régionale, du jour au lendemain bombardé chef de service avec son seul permis pour tout diplôme. D'autres agents encore, déjà à la retraite, sont revenus par la fenêtre pour être promus à des postes de responsabilité. Le conseil d'administration, ou mieux encore – la direction générale, pourront-ils montrer patte blanche, face à l'ampleur du scandale ? Rien n'est moins sûr.

C.M



### nation

## Confusion

our certains en effet, le seul fait de mettre Antoine Olivier Youmba hors-circuit ne suffira pas à enrayer la vague fangeuse. Quelques autres, encore plus cruels, voudraient faire porter le chapeau de ces pratiques nauséeuses à Gervais Bolenga, nommé par décret présidentiel le 11 novembre 2017 en remplacement de Alphonse Roger Ondoa Akoa. Pour eux, le limogeage du Csp équivaut simplement à une fuite en avant, à un évitement ne permettant pas de voir clair dans le réseau du vice ou de mettre un terme à la malgouvernance.

Sans doute, faudrait-il que la Commission nationale anticorruption (Conac) vienne mettre son nez dans ce dossier fort épicé, ne serait-ce qu'aux plans des recrutements et de la qualification des personnels. Après la passe d'armes avec son ancien directeur administratif et financier (Daf), Yacoubou Dandja, viré, on pensait M. Bolenga mieux armé pour naviguer en eaux plus calmes, également débarrassé de son ombrageux président du conseil d'administration, Jérôme Obi Eta. En décidant, officiellement depuis le 20 février 2018, date

de la rupture du contrat

d'affermage par l'État du

Cameroun, ouvrant ainsi le



processus de fusion entre la Camerounaise des eaux (Cde) et la Camwater, fusion clôturée après le conseil d'administration tenu du 13 au 15 septembre 2018 à Douala, le chef de l'État, Paul Biya, entendait renationaliser le secteur de l'eau potable. Il s'agissait, surtout, de booster la productivité à travers

l'exploitation judicieuse des ressources humaines, issues de l'ex-Cde et de l'ancienne entreprise de patrimoine. La première phase de cette reprise en main a abouti, en janvier, à la nomination des chefs de service et de section du siège à Douala, mais aussi des démembrements de la métropole économique et de

Yaoundé. Avec l'affaire des nominations fantaisistes, fortement monnayées ou sexuellement transmissibles, donnant souvent droit à des nominations, il va de soi que la performance attendue ne sera jamais au rendez-vous.

C.M

## Consommateur-cobaye

n exemple frappant permet de confirmer cette appréhension : la qualité de l'eau servie depuis quelques mois aux usagers de plusieurs localités du pays. Un liquide réputé «potable», mais boueux et dont la régularité n'est pas garantie. À quoi s'ajoute une communication catastrophique où le client est considéré tantôt comme une vache à lait, tantôt comme un cobaye. En tout cas, la Camwater d'aujourd'hui donne l'impression d'un service à la petite semaine, ne faisant que peu de cas de l'opinion des consommateurs.

Une entreprise où le service rendu est chaotique, où la facturation au client est inversement proportionnelle à l'ampleur des pénuries. Où il se dit même que le chlore, servant à potabiliser l'eau, jadis livré en gros pour au moins un trimestre, est désormais acheté en détail avec un usage à flux tendu. Une société quotidiennement secouée par des menaces de grève, où l'écart des salaires est abyssal entre les anciens et les nouveaux venus de la Cde. Il y a



comme un vent de sinistre à la Camwater.

À des confrères l'ayant interpellé sur le sujet le responsable de la communication, Emmanuel Atangana, affiche sa morgue des grands jours. Après avoir mis en avant le fameux spot audiovisuel dit de sensibilisation, conçu par la maison, après avoir vanté la création d'un call center

d'interaction, sans oublier un prétendu répertoire d'abonnés pour la communication de proximité, il bafouille subitement et botte en touche lorsqu'arrivent les questions qui fâchent. Il évoque «la présence passagère d'eau colorée au robinet, (qui) peut être causée par l'air, les casses occasionnelles des canalisations d'eau potable,

par le décrochage du biofilm constitué en grande partie d'oxydes de fer ou d'un autre minerai contenu dans l'eau». Et puis il y a la période des crues du fleuve Nyong, les coupures d'électricité qui imposent des arrêts de production et la vétusté des installations, susceptibles, selon lui, d'engendrer une «eau colorée», néanmoins «conforme aux directives de potabilité». Refusant de dire si ce liquide fangeux est néanmoins facturé aux abonnés, il laisse tomber, sentencieux : «Cette eau n'est pas inutilisable. Elle est bien utilisable parce que, au bout de quelques minutes, elle retrouve sa couleur normale.» Et le meilleur est pour la fin : «Si on a peur, avec raison, de la consommer, on peut en revanche l'utiliser pour les travaux domestiques.» Autrement dit, une eau boueuse, qu'on refuse d'ingurgiter, est par contre conseillable pour la vaisselle, par exemple. On l'a compris, à la Camwater, le client patauge dans la gadoue.

C.M



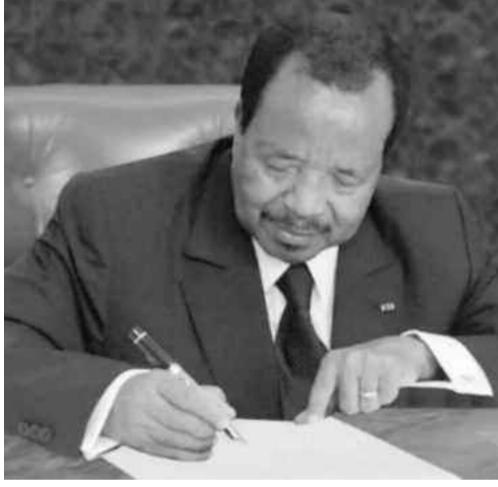
### nation

**OPÉRATION ÉPERVIER** 

## De nouvelles arrestations annoncées

D'après des indiscrétions, la vague d'interpellations d'anciens Dg, ex-membres du gouvernement et Dg en poste va reprendre incessamment, si l'on s'en tient au nombre de dossiers actuellement épluchés au Tribunal criminel spécial (Tcs).

a vaste opération judicaire initiée dans le cadre de la lutte anticorruption au Cameroun connaîtrait bientôt une autre phase opérationnelle. De sources introduites font état de plusieurs anciens ministres et autres directeurs généraux de société sur lesquels pèsent des soupçons de détournement de fonds. Au stade actuel, si des interdictions de sortie du pays sont déjà adressées à chaque concerné, aucune communication officielle n'est faite sur ces arrestations et les charges retenues contre ces personnalités dont les identités ne sont pas encore dévoilées. Mais toujours est-il que, au niveau du Tcs, l'on confie qu'après l'ouverture d'une information judiciaire, certains dossiers de gestionnaires pourraient



dans les prochains jours, connaître un coup d'accélérateur qui n'étonnera plus personne, ou presque. D'ailleurs, de nombreux exégètes du discours de Paul Biva notent dans ses plus récentes adresses à la nation, sa volonté de poursuivre en justice les fonctionnaires ayant été épinglés pour distraction de fonds publics, conséquence de nombreuses fautes de gestion. Sa communication spéciale délivrée lors du dernier Conseil des

ministres le 16 janvier dernier serait aussi un indice qui ne saurait être trompeur. Paul Biya a en effet rappelé au gouvernement que le combat contre la corruption devait se poursuivre activement. « Il va de soi que la lutte que nous avons engagée contre la corruption devra être activement poursuivie. Outre le coût que celle-ci fait supporter à la fortune publique, elle nuit gravement à l'image de notre pays », a déclaré le

président de la République, à l'intention du nouveau gouvernement. D'après des informations concordantes, les choses semblent être plus sérieuses qu'on ne le pense, si l'on s'en tient également au propos tenus par le chef de l'État le 15 mars 2018, lors du conseil ministériel, en rapport avec la lutte contre la corruption. «Je voudrais vous réitérer, très fermement, mes instructions sur la nécessité d'une utilisation rationnelle des ressources publiques, la réduction du train de vie de l'État et la lutte contre la corruption. Chacun de vous devra, dans son domaine de compétence, relever le pari de la performance. La recherche de l'intérêt général et de l'efficacité, la solidarité, l'esprit d'équipe, le respect de la hiérarchie, devront en tout temps et en toute circonstance, être les boussoles qui guident votre action», avait alors indiqué Paul Biya. C'est donc dire si la lutte contre la corruption et autres fossoyeurs des caisses publiques est loin d'être morte. « Malgré les apparences, la traque des bandits à col blanc est loin d'être achevée. Depuis quelques mois en fait, d'anciens membres du gouvernement, et autres ex-dirigeants d'entreprises publiques, des opérateurs économiques ainsi qu'une armada de personnalités parmi les plus insoupçonnées, sont discrètement entendues au Tcs où ils traînent depuis des années des dossiers bien bétonnés», renseigne une source généralement crédible.

> Roger Ako'o (stagiaire)



### **OBSEQUES de M. MEKE BLAISE**

#### Faire-part

- La grande famille Mempolia à Mpalampoam par Angossas - La grande famille Mpelkouma à Zendé
- Mme Meke née Bouye Mine Marie Madeleine à **Mpalampoam**
- Les familles de Mpoundou, Andjou, Bagbezé II par Angossas et Leboth par Okola
- Le père Philippe Abossolo, Curé de la Paroisse de Mboma
- Pr. Peter Geschiere à Amsterdam (Hollande)
- M. Ndjessie Jérémie à Andjouk par Angossas
- Mme. Metsemezang Adelaïde à Yaoundé
- Mme. Djanadek Pulcherie à Ambam
- Mme. Mbiens Majorie à Abong-Mbang
- M. et Mme Eboula à Yaoundé
- M. Okofene Guy à Batchenga
- Mme. Tsemetong Ingrid Rosalie à Bertoua
   Dr. Geschiere me-Meke Peter à Limbé Hans Noël à Dimako
- Mme. Mendjouga Cathy à Douala
- M. Meke Effague Maxime Omer à Yaoundé
- M. Mempouila Effague Hyacinthe à Bertoua
- M. Meyangue Bidja Georges à Bertoua
   M. Medoumba Senghor à Yaoundé
- Le CPP Ndoua Zie Christian à Yaoundé - Le Capitaine Zang Effaque Armel Serge à Yaoundé
- Le CP Meke Ndjessie Jean Vincent à Yaoundé
- Le Caporal Zoul Biouele Anselme, en service à la GP

Ont le regret d'annoncer le décès de leur fils, époux, frère, beau-fils, père, grand-père et arrière-grand-père,

#### Meke Blaise,

retraité Directeur des écoles catholiques et Officier d'Etat-Civil, survenu le 28 décembre 2018 à l'Hôpital Centrale de Yaoundé des suites de maladie.

#### **Programme**

Recueillement tous les soirs au domicile de M. et Mme Eboula à Nyom 2 par Messassi Dispensaire (Yaoundé), lieu-dit « fin goudron lycée ».

#### Jeudi 07/02/2019

Veillée sans corps au domicile de M. et Mme Eboula à Nyom 2 par Messassi dispensaire (Yaoundé), lieu-dit «fin goudron Lycée»

#### Vendredi 08/02/2019

10h 00 : levée de corps à la morgue de l'Hôpital central de Yaoundé suivie du départ pour le village Mpalampoam par

15h 00 : arrivée à la Mission Catholique d'Andjou suivie de la messe;

16h 00 : installation à son domicile à Mpalampoam ;

20h 00 : messe suivie de la veillée jusqu'à l'aube.

#### Samedi 09/02/2019

10h00 : début des cérémonies traditionnelles ;

12h 00 : messe et témoignages ;

14h 00: inhumation



### dossier

### **MANIFESTATIONS PUBLIQUES**

La liberté de manifester connaît aujourd'hui une très forte actualité, et ce dans le monde entier. Pourtant, elle doit subir de très fortes limitations aussi bien dans les pays en transition démocratique que dans les pays occidentaux. Depuis Hong-kong, jusqu'aux pays d'Afrique du Nord (Printemps arabes), en passant par la Turquie, l'Ukraine, les États-Unis et le Royaume-Uni avec Occupy, le Canada, l'Espagne avec les Indignés, et la France, partout cette liberté connaît des revers. L'état d'urgence, l'ordre public immatériel, la privatisation de l'espace public, la volonté de faire payer les manifestations pour les dégâts qu'elles génèrent, et les nouvelles méthodes policières constituent autant de menaces. Les récentes répressions de marches organisées au Cameroun remettent en surface la question du cadre légal régissant les manifestations publiques. La constitution du pays consacre le droit aux manifestations comme une expression démocratique. Selon certains observateurs, cette disposition est souvent violée par certains manifestants qui s'adonnent au pillage et destruction des biens publics. C'est le cas récemment, dans certains villes et même à l'étranger. Cette affaire relance aussi le débat sur le respect du bien public, l'expression démocratique et l'éducation civique au sein des partis politiques. Infomatin dans sa mission citoyenne, revient ce jour sur les circonstances d'annulation ensuite sur les dispositions légales en matière de manifestations publiques au Cameroun.



## Entre critiques et respect de la loi

Les marches prévues le 2 et le 9 février 2019 sont annulées et reportées à une date ultérieure. Le Mrc appelle toutefois les militants à rester mobilisés pour des nouvelles instructions», a annoncé Mamadou Mota, 1er vice-président du Mrc dans son communiqué, sans préciser les raisons de cette volte-face. Toutefois, sur les réseaux sociaux, le bureau du mouvement des jeunes de ce parti, revient avec plus de détails sur ce changement. «En raison de certaines informations qui nous sont parvenues à la dernière minute, pour la sécurité de nos compatriotes détenus et du fait que l'administration aurait en projet, avec l'aide de certaines personnes, de dissoudre notre parti républicain le Mrc, les marches prévues ces 2 et 9 février sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Restez serein. Ne lâchez rien», indiquent les ieunes du Mrc. Cette annulation intervient une semaine après les manifestations organisées à l'initiative de cette formation politique, le 26 janvier à travers le pays et à l'étranger, avec notamment, la mise à sac des ambassades du Cameroun en France et en Allemagne par des partisans de ce parti politique. Des manifestations préalablement interdites par les autorités, ce qui a déclenché un vaste mouvement d'interpellations des militants et des dirigeants du Mrc dont son président national Maurice Kamto. Ce dernier qui

s'était autoproclamé «président élu» lors de la présidentielle du 07 octobre 2018 a officiellement obtenu 14% de suffrages, se classant deuxième loin derrière le président sortant Paul Biya crédité de 71,28% de suffrages par le Conseil constitutionnel. À l'initiative du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun et malgré l'interdiction des autorités administratives, «une marche blanche» était prévue sur l'ensemble du territoire national le 02 février 2019 pour dire «Non au hold-up électoral, Non au hold-up de la paix dans les Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, Non au hold-up des fonds publics sous couvert de l'organisation de la Can 2019». Ayant pris part à toutes les étapes du scrutin, le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji y voit «un faux prétexte». À travers cette marche, «le Mrc veut inciter nos compatriotes à braver l'ordre républicain», pense le ministre de la Communication. D'après René Emmanuel Sadi, certains participants à cette marche illégale, se sont montrés agressifs. Au point de défier les forces de sécurité en particulier à Douala. Par conséquent, «faisant montre de maitrise et de professionnalisme, les forces de maintien de l'ordre ont dû procéder à des mises en demeure (...) non suivies d'effets de la part des manifestants», souligne le ministre de la Communication. Hors des frontières nationales, l'Ambassade du

Cameroun à Paris a fait l'objet d'une attaque par une centaine de militants du Mrc. Cela a causé «des dégâts matériels considérables», déplore René Emmanuel Sadi. Pour le gouvernement, ces personnes sont «comptables des conséquences et des exactions commises». Les responsables s'exposent ainsi aux sanctions prévues par la loi. Le président du Mrc, Maurice Kamto, a été arrêté le 28 janvier. 8 chefs d'accusation sont retenus contre lui : l'attroupement, la rébellion en groupe, l'hostilité à la patrie, l'insurrection, le trouble à l'ordre public, l'association de malfaiteurs, l'incitation à l'insurrection et la complicité. Selon son avocat, "c'est ce mercredi que l'opposant Kamto a été entendu à Yaoundé, à la base du Groupement spécial d'operations, Gso, une unité d'élite de la police camerounaise en présence du directeur de la police judiciaire". "M. Kamto a pu voir les membres de sa famille pour la première fois après deux jours dans l'après-midi de mercredi", a déclaré Maître Souop. Selon lui, "M. Kamto a dénoncé lors de son audition, les actes de vandalisme perpétrés dans les ambassades du Cameroun, à Paris, Berlin et Bruxelles". Les avocats du Mrc ont révélé que "215 personnes, au total, ont été arrêtées dans trois régions du Cameroun lors des marches pacifiques contre le hold-up électoral».



## dossier La loi est claire!

Les textes juridiques qui encadrent la liberté de manifestation et de réunion sont bien

René Atangana

## la loi», dit-on très souvent. Au Cameroun, la loi n°90/055 du 19 décembre 1990 précise le régime juridique des libertés de réunions et de manifestations publiques.

es réunions et manifestations publiques sont des moyens de jouissance des droits et libertés fondamentales reconnus aux citoyens. La loi n°90/055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et des manifestations publiques prévoit des possibilités pour les organisations de la société civile, les partis politiques, les syndicats de se déployer. S'agissant des réunions publiques, la loi n°90/055 reconnait un caractère public à toute réunion qui se tient dans un lieu public ou ouvert au public. Leur tenue est libre, mais reste soumise à une déclaration préalable. Selon l'article 4 de la même loi, la déclaration est faite auprès du chef de district ou du sous-préfet sur le territoire duquel la réunion est prévue trois jours francs au moins avant sa tenue. Elle indique les noms, prénoms et domicile des organisateurs, le but de la réunion, le lieu, la date et l'heure de sa tenue et doit être signée par l'un d'eux. L'autorité qui reçoit la déclaration délivre immédiatement le récépissé. Relativement aux manifestations publiques, elles concernent de manière générale, toutes les manifestations sur la voie publique et sont soumises à l'obligation de déclaration, mis à part les sorties sur la voie publique conformes aux traditions et usages locaux ou religieux. La procédure en vigueur en matière de réunion est la même ici exception faite des délais de déclaration qui sont de 7 jours francs au moins avant la date de ladite manifestation, avec une précision sur l'itinéraire choisi. Comme en matière de réunion, l'autorité délivre immédiatement récépissé après réception de la déclaration. Toutefois, s'il estime que la manifestation projetée est de nature à troubler gravement l'ordre public, il peut, le cas échéant lui assigner un autre lieu, un autre itinéraire ou simplement interdire par arrêté, qu'il notifie immédiatement au signataire de la déclaration au domicile élu. Les voies de recours légaux sont ouvertes à celui-ci en cas de contestation de la décision.

Henri Bomba

Nul n'est censé ignorer

Des réunions publiques. Elles doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Sauf autorisation spéciale, les réunions sur voie publique sont interdites. Et la déclaration est faite auprès du sous-préfet sur le territoire duquel la réunion est prévue trois jours au moins avant sa tenue. Elle indique les noms, prénoms et domicile des organisateurs, le but de la réunion, le lieu, la date et l'heure de sa tenue, et doit être signée par l'un d'eux. Le sous-préfet qui reçoit la déclaration délivre immédiatement le récépissé. Toute réunion publique, indique la loi, doit avoir un bureau composé d'au moins trois personnes chargées de maintenir l'ordre, d'empêcher toute infraction aux lois, d'interdire tout discours contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ou de nature à inciter à la commission d'actes qualifiés. Toutefois, en cas de débordement, le représentant de l'autorité administrative peut y mettre fin.

**Des manifestations** publiques. La loi indique que tous les cortèges, défilés, marches et rassemblements de personnes et, d'une manière générale, toutes les manifestations sur la voie publique, sont soumis à l'obligation de déclaration préalable. Seules les sorties sur la voie publique conformes aux traditions et usages locaux ou religieux, dérogent à l'obligation indiquée précédemment. La déclaration est faite à la sous-préfecture où la manifestation doit avoir lieu, sept jours au moins avant la date de ladite manifestation. Elle indique les noms, prénoms et domicile des organisateurs, le but de la manifestation, le lieu, la date et l'heure du rassemblement et, s'il y a lieu, l'itinéraire choisi, et est signée par l'un d'eux faisant élection de domicile au chef-lieu ou de l'arrondissement. Le souspréfet qui recoit la déclaration en délivre immédiatement récépissé. Toutefois, précise la loi, si l'autorité administrative estime que la manifestation projetée est de nature à troubler gravement l'ordre public, il peut, le cas échéant : lui assigner un autre lieu ou



un autre itinéraire ; interdire par arrêté qu'il notifie immédiatement au signataire de la déclaration au domicile élu. En cas d'interdiction de la manifestation, l'organisateur peut, par simple requête, saisir le président du tribunal de grande instance

compétent qui statue par ordonnance dans un délai de 8 jours de sa saisine, les parties entendues en chambre du conseil. Cette ordonnance, apprend-on, est susceptible de recours dans les conditions de droit commun. Au regard de la pratique qui

en découle, l'on peut affirmer que la liberté de manifestation et de réunion au Cameroun est désormais une réalité concrète qui reste néanmoins toujours sous contrôle administratif et judiciaire, dans le but de préserver l'ordre public et les bonnes mœurs.

## Les alternatives de l'opposition

Ces formations politiques ne restent pas souvent les bras croisés lorsque leurs manifestations publiques sont interdites à tort ou à raison. Ils contournent cet obstacle en mettant sur pied quelques initiatives. Carole Oyono

e prime abord, le parti peut passer par le dialogue, comme c'était déjà le cas en avril 2016 avec Maurice Kamto, président du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc). En effet, celui-ci ayant subi une interdiction de manifestation publique par l'autorité administrative locale dans la ville de Bertoua, a trouvé opportun de rencontrer le ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation (Minatd). Une rencontre, pour se plaindre des agissements discriminatoires des souspréfets à l'endroit des meetings de sa formation politique. L'époque là semble révolue, l'homme ayant dorénavant opté pour le passage en force comme d'autres partis, afin de signifier leur mécontentement. Une aventure qui se termine alors très souvent par des interpellations et des détentions. L'on se souvient ainsi du cas d'Edith Kah Walla, à la tête du Cameroon people's party (Cpp), interpellée et gardée pendant des heures à la police judiciaire de Yaoundé, pour avoir distribué des tracts afin de pousser les citoyens à observer un «vendredi noir»,



pour protester contre une éventuelle révision de la constitution en 2016. Dans le même sillage, un contre appel initié la même année par le président de la circonscription électorale du Social democratic front (Sdf) de Yaoundé IV avait rencontré la répression de l'autorité administrative. Une initiative destinée à contrecarrer les appels des militants du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc) à leur président national (Paul Biya, Ndl), afin que celui-ci se représente à la prochaine élection présidentielle. Certains leaders et militants de l'opposition procèdent aussi souvent par une désinformation sur les chaînes médiatiques et les réseaux

sociaux, au lieu de réclamer le rétablissement de leurs droits par voie légale. Tel est le sens de l'annonce faite l'an dernier par la coalition Mrc, Cpp, Upc, au lendemain d'une descente de la police au siège du Mrc à Yaoundé, où ils s'apprêtaient à tenir une conférence de presse. Un appel à la résistance démocratique républicaine, dans lequel ces partis d'opposition demandaient à la population de se préparer pour une grande mobilisation massive et non-violente pour protester contre la livraison inefficiente des services de bases (santé, électricité, eau...). Tout comme ils incitaient les citoyens par la même voie, à des actions de désobéissance civique.



### dossier

## La mauvaise foi des organisateurs

L'administration reproche très souvent aux formations de l'opposition de modifier l'objet des manifestations projetées.

Yves Marc Kamdoul

e 19 octobre 2017, Jean-Marie Tchakui Noundie ■avait décidé, d'interdire le meeting que le Sdf avait prévu le 21 octobre suivant, pour exprimer sa solidarité aux populations anglophones. Cet administrateur civil principal Hors Echelle mettait en garde contre tout contrevenant à cette interdiction. Selon M. Tchakui Noundie, « la mauvaise foi des organisateurs de cette manifestation est établie ». La chef de terre note ainsi que la modification de l'objet déclaré de la manifestation est de nature à troubler l'ordre public. Il craignait ainsi qu'elle puisse comporter de sérieuses menaces à la sécurité des personnes et des biens. Pour comprendre la décision du sous-préfet, il faut jeter un coup d'œil sur tout son argumentaire. L'objet de la manifestation sur le récépissé de déclaration était



d'exprimer la solidarité aux populations du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Pour le sous-préfet, la manifestation publique était de plus en plus annoncée comme un cadre de revendication intempestive, d'appel à la haine, à la violence, à la révolte et à l'insurrection.

L'autorité administrative relève, en outre, que les organisateurs affirmaient vouloir dénoncer «de prétendus massacres perpétrés à grande échelle » et «une prétendue militarisation et des déportations massives de populations». Dans la foulée,

plusieurs acteurs et organisations politiques avaient également annoncé leur participation à cette manifestation publique. En analysant leur communication, le souspréfet a dû observer ainsi comme une volonté de mener des actions de provocation. Il évoque aussi l'intention de lancer des mots d'ordre sans aucun rapport avec le but initial de cette manifestation publique. M. Tchakui Noundie soutient que son analyse de la situation repose sur les messages tendancieux lus dans les réseaux sociaux, des tracts mis en circulation et des messages repris par certains journaux. Le représentant de l'État croit ainsi avoir pris ses responsabilités. En toute légalité. Mais en réalité, le feuilleton a commencé, trois semaines auparavant. Le ministre

d'Etat Laurent Esso, chef de la délégation permanente du Rdpc, avait annoncé un meeting (suivi d'une marche) le 1er octobre à Douala, dans la région du Littoral. La manifestation publique faisait suite à un appel du comité central du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc). Il était question de mobiliser l'opinion pour l'unité nationale, 66 ans après la réunification. Le député Sdf Jean Michel Nincheu prendra par la suite l'opinion à témoin pour observer la tenue d'une manifestation publique alors que d'autres sont interdites. Sur ces entrefaites, a-t-on appris, il obtiendra aisément d'organiser la sienne le 21 octobre. Sauf qu'entre temps, son discours a changé devant progressive radical, ce qui évidemment ne lui permettra pas d'exercer cette liberté publique.

### De la volonté malgré les réticences

a délivrance des autorisations de manifestations publiques à certains citoyens reste sujette à des appréhensions de l'autorité administrative. Tout le monde est appelé à exprimer son opinion sur l'ensemble du territoire à la seule condition, de respecter la loi n°90/055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et de manifestations publiques au Cameroun. Cependant, les autorités administratives, sous le fondement de menaces de trouble à l'ordre, peuvent à tout moment surseoir une autorisation délivrée au préalable. Certains citoyens réunis ou en individuel, font face à beaucoup d'obstacles lorsqu'ils veulent faire entendre leurs voix. On pense par exemple à l'interdiction de la 9è édition du Club pô qui voulait tenir son «Café politique», plateforme d'échanges sur l'actualité sociopolitique et économique au Cameroun. Au cours de cette rencontre, les hommes de médias du volet politique devaient rencontrer le Dr Christopher Fomunyoh, directeur Afrique du National démocratic Institute for affairs (Ndi) aux États-Unis, devait élaborer sur des questions liées entre autres au climat social dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la lutte contre Boko Haram, les prochaines élections, la Can et les relations Cameroun-Fond monétaire international (Fmi) Cette concertation n'a pas eu lieu à la grande surprise des membres de ce club. Le motif à eux servi par le sous -préfet de Yaoundé 1er était «menaces de trouble à l'ordre public.» Il y avait également, la manifestation des partis politiques sous la houlette de Jean Michel Nintcheu président régional du Social démocratic front (Sdf) antenne régionale de Douala. Après avoir délivré l'autorisation de manifestation le sous-préfet de Douala 3è s'était rebiffé en interdisant la marche qui avait pour objectif selon les initiateurs, de soutenir les compatriotes en crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Malgré tout, Jean Michel Nintcheu et ses partisans avaient contourné les forces de maintien de l'ordre pour aboutir à leur faim.

Ambroise Médard Manga

## Le prétexte du hold-up électoral

Le président du Mrc a appelé à l'intensification de manifestations publiques dans plusieurs localités du pays, mais également dans la diaspora.

Cédric Mbida

epuis l'annonce des résultats de la présidentielle, fin octobre, plusieurs manifestations non autorisées ont été organisées par le Mrc contre ce qu'il qualifie de "hold-up électoral". Selon les résultats du Conseil constitutionnel, Maurice Kamto, avocat, ancien ministre de la Justice est arrivé deuxième (14,23 % des suffrages) derrière Paul Biya, réélu pour un septième mandat consécutif avec 71,2 % des voix. Par contre, pour le malheureux candidat du Mrc, «cette élection a permis de vous apporter des preuves irréfutables qu'un seul individu, M. Biya Paul, a mobilisé toutes les res publiques – financières, administratives, matérielles, institutionnelles et sécuritaires – pour perpétuer sa réélection. Ce n'est ni plus ni moins que de la corruption, une atteinte à la fortune publique et de l'abus du pouvoir qui ont conduit à un Hold-up électoral. Dans ces conditions, nous devons être clairs sur notre détermination ici réaffirmée une fois de plus à tout mettre en œuvre afin que les élections dans notre pays se tiennent, enfin, après une réforme consensuelle de notre système électoral, garantissant un choix transparent et crédible de



dirigeants à tous les niveaux» dira-t-il dans son discours le 31 décembre 2018. Et d'ajouter : «La deuxième phase du Plan national de Résistance est en cours. Elle prevoit le depot, les 6 et 22 de chaque mois sur l'étendue du territoire national des déclarations de manifestations publiques auprès des sous-préfectures ayant pour objet "Non au hold-Up électoral" et l'organisation d'une journée citoyenne où des sujets d'intérêt national sont abordés. Dans la diaspora, cette phase de la résistance correspond à l'intensification de manifestations publiques dans les pays de résidence, pour sensibiliser sur le holdup électoral perpétré par M. Biya et ses obligés du Conseil Constitutionnel. J'invite tous ceux qui sont chargés du

déploiement des toutes ces opérations tant au niveau national que dans la diaspora, à redoubler d'ardeur et à veiller à remplir, chacun en ce qui le concerne, ses missions avec devouement et patriotisme.» Résultat des courses, en dépit de leur interdiction dans plusieurs villes du Cameroun, le Mrc s'est entêté à organiser des manifestations dites « marches blanches ». Ce, en violation des lois de la République. Si des velléités de troubles à l'ordre public et de bravades à l'encontre des institutions républicaines ont été enregistrées et endiguées aussitôt dans les villes de Mbouda, Bafoussam, Yaoundé et Douala, tel n'a malheureusement pas été le cas à l'étranger, où certains Camerounais ont adhéré à cette initiative.

> la Météo 22ème année

### société

#### **AVIS DE DECES**

- La grande famille Bapbwab par Messamena ;
- La grande famille Bawoua à Mekong-soo par Akonolinga ;
- Mme Ngabo Mbang Monique et son enfant à Yaoundé ;
- Mr Mbono Mbang Emmanuel, son épouse et leurs enfants à Mfou ;
- Mr Mbang Mbang Roger, ses épouses et leurs enfants à Yaoundé;
- Mr Bekolo Mbang Jean Claude, son épouse et leurs enfants à Yaoundé et aux États-Unis (U.S.A)
- Mr Mvombo Mbang Jean-Pierre, son épouse et leurs enfants à Mekong-Soo ;
- Mme Mvodo Mbang Nicole, son époux et leurs enfants à Essamana ;
- Mme Mbang Évelyne, son époux et leurs enfants à Ebolowa ;
- Mme Etong Mbang Cécile et ses enfants à Yaoundé ;
- Mme Nyangono Mbang Angéline et ses enfants à Yaoundé,

Ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances, le décès de leur fils, père, beau-père, grand-père et arrière grand- père,

## Le Patriarche Mbang Mbono Pierre,

survenu le 13 janvier 2019 au Centre des urgences de Yaoundé, des suites de maladie.

Fait à Yaoundé, le 17.01.2019 Mbang Mbang Roger



Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



### **OBSEQUES de M. MEKE BLAISE**

#### Faire-part

- La grande famille Mempolia à Mpalampoam par Angossas
- La grande famille Mpelkouma à Zendé
- Mme Meke née Bouye Mine Marie Madeleine à Mpalampoam
- Les familles de Mpoundou, Andjou, Bagbezé II par Angossas et Leboth par Okola
- Le père Philippe Abossolo, Curé de la Paroisse de Mboma
- Pr. Peter Geschiere à Amsterdam (Hollande)
- M. Ndjessie Jérémie à Andjouk par Angossas - Mme. Metsemezang Adelaïde à Yaoundé
- Mme. Djanadek Pulcherie à Ambam
- Mme. Mbiens Majorie à Abong-Mbang
- M. et Mme Eboula à Yaoundé
- M. Okofene Guy à Batchenga
- Mme. Tsemetong Ingrid Rosalie à Bertoua
- Dr. Geschiere me-Meke Peter à Limbé Hans Noël à
- Mme. Mendjouga Cathy à Douala
- M. Meke Effague Maxime Omer à Yaoundé
- M. Mempouila Effague Hyacinthe à Bertoua
- M. Meyangue Bidja Georges à Bertoua
- M. Medoumba Senghor à Yaoundé
- Le CPP Ndoua Zie Christian à Yaoundé
- Le Capitaine Zang Effague Armel Serge à Yaoundé
- Le CP Meke Ndjessie Jean Vincent à Yaoundé
- Le Caporal Zoul Biouele Anselme, en service à la GP

Ont le regret d'annoncer le décès de leur fils, époux, frère, beau-fils, père, grand-père et arrière-grand-père,

#### Meke Blaise,

retraité Directeur des écoles catholiques et Officier d'Etat-Civil, survenu le 28 décembre 2018 à l'Hôpital Centrale de Yaoundé des suites de maladie.

#### **Programme**

Recueillement tous les soirs au domicile de M. et Mme Eboula à Nyom 2 par Messassi Dispensaire (Yaoundé), lieu-dit « fin goudron lycée ».

#### Jeudi 07/02/2019

Veillée sans corps au domicile de M. et Mme Eboula à Nyom 2 par Messassi dispensaire (Yaoundé), lieu-dit «fin goudron Lycée»

#### <u>Vendredi 08/02/2019</u>

10h 00 : levée de corps à la morgue de l'Hôpital central de Yaoundé suivie du départ pour le village Mpalampoam par Angossas ;

15h 00 : arrivée à la Mission Catholique d'Andjou suivie de la messe ;

16h 00 : installation à son domicile à Mpalampoam ; 20h 00 : messe suivie de la veillée jusqu'à l'aube.

Samedi 09/02/2019

10h00 : début des cérémonies traditionnelles ; 12h 00 : messe et témoignages ;

14h 00 : inhumation



### société

INTOX

## Quand les réseaux sociaux tuent Foly Dirane

Annoncé pour mort depuis trois jours sur la toile, l'ancien animateur de la chaine de télévision à capitaux publics est "bel et bien vivant".

Joseph Makon

Le grand-frère Foly Dirane, avec qui je viens de parler se porte comme un charme, toujours souriant.» Telles sont les paroles d'un proche du prétendu décédé à votre quotidien. Contrairement aux informations qui circulent depuis trois jours, annonçant le décès de l'ancien animateur de l'émission "Délire", il se porte bien, rassure sa famille. Les réseaux sociaux démontrent une fois de plus qu'ils sont devenus un four tout dans lequel, l'on balance à sa guise de fausses informations ou de "vraies fausses" informations. Comment en est-on arrivé là ? En qui devra-t-on croire désormais ? À qui profite la diffusion des fake news sur les réseaux sociaux ? Pour quel but ? Se posera-t-on la question car internet est devenu le chant de tire des tueurs à gages qui, n'hésitent pas à balancer des informations sans en avoir eu l'élégance de faire un recoupage sur la véracité ou non de l'information. En effet, il faut le dire, la santé de l'animateur radiotélévisé, par ailleurs artiste musicien-poète Tafen Adrien alias Foly Dirane, n'est pas au beau fixe depuis pratiquement deux ans.

Certains, selon la proximité avec lui,

font tantôt état d'un double accident

vasculaire cérébral (Avc), tantôt d'une

crise d'Alzheimer. D'autres même



encore poussent le bouchon plus loin, en déclarant qu'il est "fou". Ce qui a laissé place à des tiraillements entre ses premiers enfants issus de son premier mariage avec son actuelle épouse. Chaque partie estimant - à tort ou à raison - que Foly est maltraité et en séquestration. Une chose est sure et certaine, c'est que la star de l'animation est loin des antennes et du monde du show bizz, ce qui donne voie à ces multiples supputations sur la toile.

Triste constat. Monsieur tout le monde peut désormais se permettre de déstabiliser ou provoquer la mort, d'un être humain, sous le couvert d'un prétendu anonymat et fausse identité sur les profils. Foly Dirane ne serait donc pas mort, si l'on s'en tient aux déclarations de son fils. à en croire une source, ce dernier (Dirane fils) a failli faire un infarctus parce qu'acculé de part et d'autres par les appels des proches et inconnus. Il en appelle donc à la responsabilité de

tous car «Cette pratique, peu élégante visant à vilipender, voire banaliser l'Homme devrait cesser à un moment donné et être dénoncée de vive voix.»

Foly Dirane est donc "vivant"! Pourtant, dans ce même canal, personne n'évoque l'éventualité d'une mise sur pied d'une véritable chaine de solidarité entre internautes et amis de ce dernier, afin de le soutenir pour qu'il recouvre totalement la santé. Solidarité et union sacrée, sont la chose la moins partagée, lorsqu'il faut détruire et balancer de fausses nouvelles et jamais dans le sens de construire ou d'aider et d'informer. Voilà malheureusement à quoi se résument désormais les technologies de l'information et de la communication(Tic) au Cameroun. Qui payera donc le prix de la diffusion de ces fake news? Certainement pas ces criminels cybernétiques! En outre, en attendant les mesures drastiques de l'État quand aux sanctions de ces tueurs d'un autre genre, qui gangrènent les réseaux sociaux, tous les fans et compatriotes d'un seul cœur, disent : «courage et bon rétablissement Foly, tu as encore beaucoup à apporter aux jeunes que tu as soutenu jusqu'à ce jour».

#### DANS LES BACK

### Le clip "Sa Ngando" de Charlotte Dipanda fait mouche!

onnue pour être une chanteuse réservée, la belle artiste camerounaise, à la voix d'ange, se déchaine. "Sa Ngando", sa nouvelle tuerie, extrait de son dernier album «Un jour de ma vie», sortie en 2018, révèle une autre facette de l'artiste Charlotte Dipanda. La vidéo dont la sortie était prévue officiellement le 26 janvier, a été mise en ligne sur Youtube le 25 janvier, soit un jour avant. Depuis lors, la vidéo connait un nombre infini de "like" sur les réseaux sociaux, ce qui augure un lendemain fructueux pour ce nouveau bébé de la Nkamoise. Dans un style assez particulier du registre de l'artiste, "Sa Ngando" est une invitation à la danse. Dans le clip, on aperçoit une Charlotte Dipanda elle-même, servant de premier exemple, en se lâchant dans la danse. Extrait de son dernier album 'Un jour dans ma vie', la vidéo est, de l'avis des chroniqueurs culturels et adeptes du showbiz, un brassage entre la tradition et la modernité. Ce 4ème album est un vrai régal, mélange de cultures diverses. On a encore en souvenir ces paroles de l'artiste qui avait promis «d'agréables surprises qui ne font que commencer». Il convient de noter que cette sortie du single de la chanteuse, à la voix suave, correspond avec le lancement de son site internet. Ce site internet, qui s'inscrit dans la mouvance de la célébration de ces 10 ans de carrière, permettra à tous ses fans d'avoir "minute by minute" toutes les informátions sur l'actualité artistique de Charlotte. Tout en saluant la maturité artistique de Charlotte Dipanda, les mélomanes, dans une satisfaction infinie, disent à l'artiste "va de l'avant !!!"

J.M

#### FESTIVAL DE LA LITTERATURE

## Les écrivains émergents d'Afrique rendent hommage au roi Njoya

L'évènement qui valorise les grandes personnalités ayant marqué l'histoire de l'écriture africaine, se tient du 6 au 8 février dans la région de l'Ouest.

Corine Ewolo (stagiaire)

attractivité de la littérature, ne cesse de croître à travers le monde et l'Afrique n'est pas restée insensible à cette tendance. C'est dans ce sillage qu'un collectif d'écrivains émergents d'Afrique, va profiter de la 4ème édition du festival de la littérature, pour rendre hommage au sultan Bamoun «le roi Njoya». Les auteurs sont de plus en plus nombreux à réaliser des œuvres impressionnantes, non seulement dans différentes productions écrites, mais aussi dans le cadre social. A l'heure où les productions littéraires africaines peinent à s'imposer sur le marché mondial, une conférence dont le thème est «les nouveaux métiers de l'écriture», va permettre de croiser les points de vue des uns et des autres sur l'importance et la place de la littérature africaine. Durant 3 jours, les passionnés de littérature vont se retrouver à Foumban, Bafoussam, et Dschang autour de plusieurs activités, afin de partager leur passion. De nombreuses séances de dédicace avec de jeunes auteurs sont prévues. Pour assurer l'avenir de la littérature africaine, plusieurs ateliers (Introduction aux méthodes d'écriture, poésie, dessin et infographie), vont être organisés dans divers établissements de la ville.



Contexte et particularité. Il convient de noter que, la particularité de cette édition sera la présentation de deux nouveaux ouvrages écrits par un collectif d'auteurs qui font partie de l'association des écrivains émergents d'Afrique. Le 1er ayant pour titre « centre et mémoire », est une compilation de vers écrite en soutien aux populations de la partie anglophone qui traversent les

moments difficiles. Le second, intitulé «lettre au roi Njoya », est une sorte de lettre adressée au sultan des Bamoun. En effet, pour être précis, ces deux œuvres essayent de questionner le monarque sur sa personnalité qui reste mystérieuse, au regard du commun des mortels. Par ailleurs, le festival promeut aussi la valorisation du patrimoine touristique des villes concernées. En outre, le Shu-mon communément appelé écriture

Bamoun, a permis au monarque d'écrire de nombreux ouvrages dont «l'histoire des lois et des coutumes des Bamoun» et bien d'autres. Le festival africain des écrivains émergents lui rend hommage, en mettant en lumière, les jalons qu'il a mis en place pour valoriser d'une certaine manière la littérature africaine. En effet, depuis sa création en 2015, le festival s'est donné pour mission de contribuer à l'essor culturel de l'Afrique. Pour cela, chaque edition est un moment particulier qui permet de revenir sur les travaux d'un auteur qui a marqué la littérature africaine. Comme lors du dernier festival qui a eu lieu dans la ville de Douala, l'hommage a été rendu à Francis bebey, l'édition 2019 sera axée sur les travaux du roi Njoya.

Réalisations: En plus de l'écriture Shu-mom qui a évolué en prenant racine sur les autres langues locales du Cameroun, le roi Njoya a fait construire une quarantaine d'écoles pour former les populations, il mettra également en place un bureau d'état civil ou l'on enregistra les naissances, les mariages avec son écriture et même les décisions juridiques du tribunal traditionnel.



### message

SUBVENTION DU GAZ DOMESTIQUE

#### L'État a déboursé 32,6 milliards pour les ménages en 2018

Selon la Société nationale des hydrocarbures (Snh), le véritable montant d'une bouteille de gaz domestique de 12,5 kg se situe entre 10 000 et 11 000 Francs Cfa. Le prix sur le marché du gaz domestique au Cameroun étant de 6 500 francs Cfa, l'État procède donc à une subvention d'environ 4 500 francs Cfa sur chaque bouteille de 12,5 kg achetée par un ménage. D'après les révélations faites par la Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures (Csph), cette subvention a coûté à l'État Camerounais, en 2017, une somme de 32,6 milliards francs Fcfa, apprend-on.

PORT AUTONOME DE DOUALA

#### Des améliorations en vue

S'appuyant sur le décret présidentiel du 24 janvier portant réorganisation du Port autonome de douala, la structure entend effectuer des innovations en vue d'évoluer avec plus d'efficacité dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Il s'agira alors, pour les échéances les plus proches, d'améliorer le recouvrement des redevances portuaires, la gestion des conflits d'autorité dans le domaine public portuaire, révèle Cameroon Tribune. Sur le long terme, le Pad entend, entre autres, se projeter dans la prise en main de la gestion des travaux à travers la régie (dragage, voirie...), s'arrimant ainsi au standard des entreprises modernes.

Coûts des importations

#### 9 634 milliards engloutis pour 5 types de produits

Cette somme constitue l'enveloppe globale des importations du Cameroun sur la période allant de 2015 à 2017. Ladite enveloppe, qui représente le double du budget alloué en 2019 à cette rubrique, est principalement dépensée à 35% pour l'achat des véhicules automobiles et des tracteurs (653,6 milliards Fcfa), des produits de grande consommation (508,5 milliards Fcfa), du poisson et des crustacés (448 milliards Fcfa), et 1 652,1 milliards Fcfa pour l'achat des hydrocarbures, apprend-on. Le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, entend ainsi développer des stratégies «de promotion des produits camerounais, dans l'optique de la réduction des importations.» révèle une source.

#### TRANSNATIONALE KRIBI-CAMPO-BATA

## Le projet de construction du pont se précise

Le Mindel/Minepat, Paul Tasong, et son homologue guinéen, Baltasar Engonga Edjo'o, se sont réunis, vendredi à Douala, afin de fixer des stratégies de réalisation.

> Rosine Laure Elong (Stagiaire)



omme convenus, lors de leur rencontre de décembre 2018, le ■ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Paul Tasong, et le ministre d'État à la présidence de la République de la Guinée équatoriale, chargé de l'Intégration régionale, Baltasar Engonga Edjo'o, ont effectué une réunion de travail dans la capitale économique du Cameroun, Douala, ce vendredi 1er février. En présence du secrétaire général-adjoint de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Ceeac), madame Marie Thérèse Chantal Mfoula, il s'agissait alors, pour les ministres, non seulement de penser à la maturation du projet de construction d'un pont transfrontalier sur le fleuve Ntem, qui servira de jonction entre les deux pays sur la nationale Kribi-Campo(Cameroun)-Bata (Guinée équatoriale), mais aussi de tabler sur le choix du site d'implémentation, et du type de pont à mettre sur pied. Le ministre, Paul Tasong, a ouvert les travaux par un mot de bienvenue, au nom du chef de l'État, Paul Biya, adressé à toutes les différentes délégations présentes. Dans son allocution de circonstance, le Minde/Minepat a justifié le choix de la ville de Douala comme devant abriter cette concertation, par sa position géostratégique dans le golfe de Guinée et son infrastructure portuaire. «La ville de Douala est le symbole même de notre intégration régionale», précise-t-il. Cette réunion démontre à suffisance la volonté du chef d'État du Cameroun, Paul Biya, et celle de son homologue de la Guinée équatoriale. Théodore Obiang Nguema Mbasogo, de maintenir la concertation et la

coopération permanente entre les deux États, en matière de promotion et de renforcement de l'intégration régionale.

Communiqué final. Ayant pris connaissance des conclusions du rapport final de l'étude d'avant-projet, les délégations ont convenu de la construction d'un "pont caisson en béton précontraint, construit par encorbellements successifs, comme solution de base, un pont à structure mixte acier béton en solution variante". Par ailleurs, à l'issue de cette rencontre, les différentes parties ont convenu de signer le mémorandum d'entente entre les deux pays au plus tard le 15 mars prochain, date à laquelle toutes les diligences auraient été réalisées. Ce document permettrait l'accélération du projet, «afin que les consultants puissent partir de l'avantprojet sommaire dont nous disposons aujourd'hui, à l'avant-projet détaillé, qui nous permettrait d'avoir le coût du projet, et un certain nombre d'éléments techniques plus avancés par rapport à la suite», confie le ministre Paul Tasong. En outre, préalablement en désaccord sur le tracé du pont, les représentants des différents pays ont convergé vers une variante consensuelle qui sera développée dans la suite du projet. Pour clôturer, les deux partenaires lancent «Un appel à l'Union africaine, à l'agence du Nepad, à la Banque africaine de développement, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, et à l'ensemble de la communauté internationale, à accroître leur soutien multiforme à la réalisation de ce projet intégrateur», précise le rapport final signé des représentants des deux pays.

**ENQUÊTE PAYING TAXES 2019** 

## Le Cameroun dans les profondeurs du classement

Selon la Banque mondiale et Pricewaterhouse Coopers (Pwc), le pays occupe le 182è rang sur 190 économies mondiales.

R. L. E

a Banque mondiale (Bm) et la PricewaterhouseCoopers (Pwc) ont rendu public le rapport annuelle "Paying Taxes 2019", évaluant les différentes procédures fiscales appliquées dans 190 économies mondiales. Selon ledit document, le Cameroun figure à la 182e place, où le taux de prélèvement obligatoire pour les entreprises est parmi les plus élevés. Le même document révèle également que les procédures en matière fiscales sont très longues, apprend-on.

En effet, l'analyse faite par le fiscaliste Daniel Lindjeck de l'enquête "Paying Taxes 2019" révèle que la pression fiscale et sociale sur les entreprises au Cameroun est très forte. Cette situation demeure assez préoccupante pour le pays, compte tenu des efforts faits par les institutions étatiques pour alléger les procédures. Selon ce rapport, les entreprises camerounaises consacrent 624 heures par an pour les démarches fiscales, pour une moyenne en Afrique de 285 heures par an, occupant ainsi la quatrième place sur le continent. À côté, les pays tels que la Lybie (avec 889 heures par an), le Tchad (avec 766 heures par an), et le Gabon (avec 632 heures par an), sont classés respectivement 1er, 2e et 3e pays Africains ayant les procédures fiscales les plus longues. Djibouti

est le meilleur du continent avec seulement 76 heures de procédures par an.

Taxes. Le niveau de prélèvements obligatoires Total tax & contribution rate (Ttcr) supportés par les entreprises atteint au Cameroun 57,7% de l'impôt sur le bénéfice. Selon, Daniel Lindjeck, en prenant en compte la loi de Finances 2019, ce taux risquerait de subir une augmentation avec l'augmentation de certaines taxes telles que : l'enregistrement des commandes publiques (2 à 3ù pour les marchés publics ; 2 à 5% pour les lettres de commandes ; 5 à 7% pour les bons de commande), la taxe d'abattage (2,5 à 4% selon 242 du Code général des impôts), et la taxe sur le séjour pour les établissements meublés et autres gîtes.

En comparaison, la Zambie est l'économie africaine où le taux de pression fiscale est le plus faible, avec 15,6%, la moyenne du continent étant de 47%. Les autres économies, telles que la Côte d'Ivoire et le Sénégal, affichent respectivement un taux de 50,1% et 45,1%, avec un rang de 175e et 171e mondial.

Il faut le dire, cette lourdeur administrative et les taxes trop élevées contribuent à décourager les potentiels investisseurs intéressés par le pays.



### message

FORÊTS CAMEROUNAISES

## Plus d'1million d'hectares perdus depuis 2000

La sonnette d'alarme est tirée par une étude publiée en fin 2018, par une équipe de chercheurs du département des sciences géographiques de l'université du Maryland (États-Unis).

Carole Oyono (stagiaire)

étude, parue dans la revue Sciences advances, révèle qu'entre 2000 et 2014, l'Afrique en miniature s'arroge un quota de 9,9% sur 16,6 millions d'hectares du couvert forestier perdu par l'ensemble du bassin du Congo. Un constat tiré de l'analyse de données satellitaires chronologiques, qui fait état d'une dévastation exacte de 1 643 400 hectares, apprendon. En clair, le Cameroun vient juste après la République démocratique du Congo (69,1%); puis suivent le Congo (8,2%), la République centrafrica (7,4%), le Gabon (4,7%) et la Guinée équatoriale (0,2%) qui n'est pas très portée à la déforestation. Sont pointées du doigt par l'étude comme responsables de cette calamité, les petites exploitations, loin des grandes entreprises qui, elles aussi, ne sont pas moins concernées. Il y est précisément mentionné que près de 84% de la déforestation dans le bassin du Congo émane du défrichement à petite échelle et non mécanisé des forêts. La



cause lointaine ici n'étant autre que la forte pression démographique, caractérisée par un grand nombre de ménages qui ne vivent que de l'exploitation des ressources de la forêt. Pour ce qui est notamment du Cameroun, la chercheuse Alexandra Tyukavina estime que l'un des principaux facteurs de la déforestation reste l'exploitation des produits ligneux par les grandes entreprises

Solution. La dégradation et la perte de la forêt ont des conséquences néfastes sur les êtres vivants, pire, sur les humains. Les chercheurs conviennent qu'il est question de mettre en place des politiques adaptées, tout en assistant les populations rurales. A en croire Alain Karsenty, du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), il

importe surtout de progresser dans l'Etat de droit, avec des lois effectivement appliquées et un système judiciaire qui fasse réellement son travail sur le terrain. A-t-il souligné sur la question, dans les colonnes du confrère scidev. Pour ce faire, chaque Etat après avoir défini et cartographié un patrimoine forestier permanent, doit faire prévaloir ce statut sur les autorisations administratives accordées aux exploitants forestiers ou aux projets d'agriculture intensive. Dans la même optique, il est urgent de sensibiliser les petits exploitants sur la question (par des incitations directes aux bonnes pratiques de préservation de la forêt); et surtout, mettre sur pied une politique de maîtrise de la démographie et de développement qui favorise cet idéal. L'on se réjouit alors des multiples actions de la Commission des forêts de l'Afrique centrale (Comifac) en direction du couvert forestier du bassin du fleuve Congo, et dont fait naturellement partie le Cameroun.

## Brèves

TRAFIC FAUNIQUE

#### 4 personnes arrêtées à Douala

Elles ont récemment été prises en flagrant délit de possession d'écailles de pangolin et des dents d'hippopotame. C'était pendant l'opération coup de poing, menée par la délégation régionale de la forêt et de la faune du Littoral, en collaboration technique avec l'Ong Laga. Elles étaient sur le point de vendre ces produits fauniques venant des braconniers locaux du Nkam, lorsqu'elles ont été appréhendées par l'équipe qui intégrait aussi la police judiciaire. Les contrevenants ont été placés en détention et sont inculpés pour massacre illégal d'espèces protégées et possession de produits illicites de la faune.

**MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES** 

## Bientôt la distribution gratuite

Elle sera effective dès le 15 février prochain sur l'ensemble du territoire camerounais. C'est dans le cadre de la troisième campagne de distribution initiée par le ministère de la Santé publique (Minsante). En effet, le gouvernement entend couvrir la totalité des populations avec 14 867 748 Moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (Milda). Elles seront distribuées en trois phases, dans 189 districts de santé du pays, à raison d'une moustiquaire pour deux personnes, apprend-on des sources officielles.

#### **ENTREPRENARIAT JEUNE**

## Une application pour écouler les produits agricoles

Conçue par de jeunes Camerounais, la plateforme web et mobile met en connexion, agriculteurs et acheteurs potentiels sur l'ensemble du territoire.

producteurs, surtout des zones rurales camerounaises, font souvent des pieds et des mains pour venir commercialiser leurs vivres en ville. La principale difficulté, les routes qui desservent les zones de production sont enclavées, ce qui entraine en cascade le coût onéreux du transport et finalement celui du produit destiné à la vente. En effet, un régime de plantain par exemple qui coûte 1000 francs cfa en zone rurale, une fois sur l'étal au marché de la ville, peut coûter jusqu'à 4000 francs Cfa. Pour venir à bout de cette situation, mieux atténuer la majoration exagérée des prix des produits agricoles venus de l'arrièrepays, des jeunes Camerounais ont décidé d'apporter leur contribution, à travers Agri'app. Et surtout, lorsqu'on

sait que ce sont les femmes

jour les marchés de la ville.

La plateforme donne ainsi

vente (agriculteur et

rurales qui ravitaillent chaque

l'occasion aux deux parties à la

e n'est un secret pour personne, les petits



consommateur, Ndlr), de marchander par une négociation directe sur les prix. Conséquence, le paysan n'aura plus à attendre le marché hebdomadaire pour vendre ses produits. Cela se fait grâce à son téléphone ou alors tout simplement par le numérique, a-t-on appris de Nourane Foster, co-fondatrice d'Agri'app et de son co-

équipier Firmin Bouler Fotsing. Par ailleurs, les jeunes entrepreneurs ont décidé de préserver l'environnement, par l'utilisation des flottes écologiques. Celles-ci qui exploiteront des véhicules fonctionnant à base des énergies renouvelables. Ce sera dans le cadre d'un service de livraison porte à porte, baptisé Agri'app express.

Sollicitude. La jeune pousse est confrontée au problème de financement de ses activités : principale caractéristique du monde des startups au Cameroun. Pour une conjecture évaluée à 80 000 transactions journalières à Douala et dans d'autres villes du pays, l'entreprise sollicite un investissement de 500 millions francs Cfa sur 5 ans. Et il faut le souligner, la start-up génèrera un bénéfice de 6 milliards francs Cfa, avec 200 emplois directs créés, a-t-on appris des promoteurs, lors de la cérémonie officielle organisée dans la capitale économique, en décembre 2018. Cet exploit, la petite équipe aimerait le réaliser grâce à un financement participatif. Ce dernier qui de plus en plus, est en plein essor au Cameroun, permettant ainsi à bon nombre qui ont décidé de se lancer dans l'entreprenariat, de trouver des fonds en dehors des prêts banquiers et des subventions de l'Etat.

(stagiaire)

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### Une bourse de déchets en vue par le Minepded La bonne nouvelle vient de la

conférence annuelle des déconcentrés du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (Minepded) qui s'est tenue récemment à Yaoundé. Elle sera mise sur pied par ce ministère qui, dans une approche d'économie circulaire, transformera les déchets collectés pour en faire une activité de génération de revenus. Par ăilleurs, Pierre Hele et ses collaborateurs ont fixé des stratégies pour rendre l'environnement camerounais plus sain en 2019.



#### message

#### L'IFTIC-SUP EN PARTENARIAT AVEC L'IAI-CAMEROUN LANCE UN CONCOURS POUR LA FORMATION DE 100 TECHNICIENS EN INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ET SYSTEMES SOLAIRES





- Formation à la production de l'énergie électrique et de l'energie solaire
- Formation à la connaissance physique du matériel
- Formation au montage des équipements électriques
- Formation à l'installation des kits solaires

#### Conditions d'admission

L'admission à se fait exclusivement par voie de concours. Elle est ouverte à tout candidat titulaire du BEPC ou du CAP en Electricité d'équipements.

Date de concours : le 2 Février 2019 Date limite de réception des dossiers : le 31 Janvier 2019 à 15 h au campus de IFTIC-SUP

#### Le dossier de candidature comprend :

- 1) une demande manuscrite adressée au PCA de l'IFTIC-SUP;
- 2) une copie certifiée conforme du BEPC ou du CAP
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois;
- 5) 04 photos d'identité (4X4);
- 6) 5.000 CFA des frais de dossier.

#### OFFRE DE FORMATION AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES ET AUX STRUCTURES PRIVEES ET ETATIQUES

- Formation à la production de l'énergie électrique et de l'energie solaire
- Formation à la connaissance physique du matériel
- Formation au montage des équipements électriques
- Formation à l'installation des kits solaires

B.P. 33 384 Yaoundé, Awaé-escalier Tél. : +237 243 01 32 33 / 677 92 48 89 / 699 53 93 24 Site web : www.iftic-sup.net e-mail : contact@iftic-sup.net

